

l'Europe
s'engage
à La Réunion



RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION FSE 2009

PROGRAMME OPERATIONNEL FSE 2007 – 2013

CCI 2007 FR 051 PO 004

Etat membre : France
Région : Ile de la Réunion
Objectif : Convergence



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
1. IDENTIFICATION	4
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL	5
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis	5
2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel.....	5
2.1.2 Informations financières (toutes les données financières sont exprimées en euros).....	5
2.1.3 Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie.....	6
2.1.4 Participation allouée par groupes cibles.....	10
2.1.5 Participation remboursée ou réutilisée.....	10
2.1.6 Analyse qualitative du PO FSE.....	11
2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire	13
2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence.....	13
2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics.....	13
2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement.....	13
2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination.....	13
2.2.4.1. <i>Promotion de l'égalité entre hommes et femmes</i>	13
2.2.4.2. <i>Promotion de la non discrimination</i>	14
2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	16
2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)	17
2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer.....	18
2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement ».....	20
2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer.....	23
2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer.....	27
2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion.....	27
2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)	30
2.6. Complémentarité avec d'autres instruments	31
2.7. Modalités de suivi	33
2.7.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2009.....	33
<i>Comités de Suivi tenus en 2009</i>	34
2.7.2 Actions relatives au niveau national.....	37
2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales.....	39
2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS).....	42
2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)	43
3- MISE EN ŒUVRE PAR PRIORITÉS	44
3.1 Axe Prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	45
3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 1.....	46
3.1.1.1 <i>Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 1</i>	46
3.1.1.2 <i>Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 1</i>	49
3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1.....	60
3.2. Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active	61
3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 2.....	62
3.2.1.1 <i>Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 2</i>	62
3.2.1.2 <i>Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 2</i>	65



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

3.2.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face.....	80
4. CONFORMITÉ ET CONCENTRATION	81
5. ASSISTANCE TECHNIQUE.....	82
6. INFORMATION ET PUBLICITÉ.....	83



INTRODUCTION

Approbation du Programme Opérationnel FSE de l'île de la Réunion

A l'issue d'une longue année de négociation, le PO FSE de l'île de La Réunion (2007FR051PO004) a été approuvé par la Commission Européenne le 16 Novembre 2008. L'année 2009 constitue donc la deuxième année de pleine mise en œuvre du programme opérationnel.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) no 1260/1999 « pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2009.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.

1. Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL	Objectif concerné	Convergence
	Zone éligible concernée	Région ultrapériphérique
	Période de programmation	2007-2013
	Référence du programme (Numéro de code CCI)	2007FR051PO004
	Intitulé du programme	PO FSE de l'île de La Réunion
RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION	Année faisant l'objet du rapport	Année 2009
	Date d'approbation du rapport annuel par le comité de suivi	Procédure écrite de mai 2010



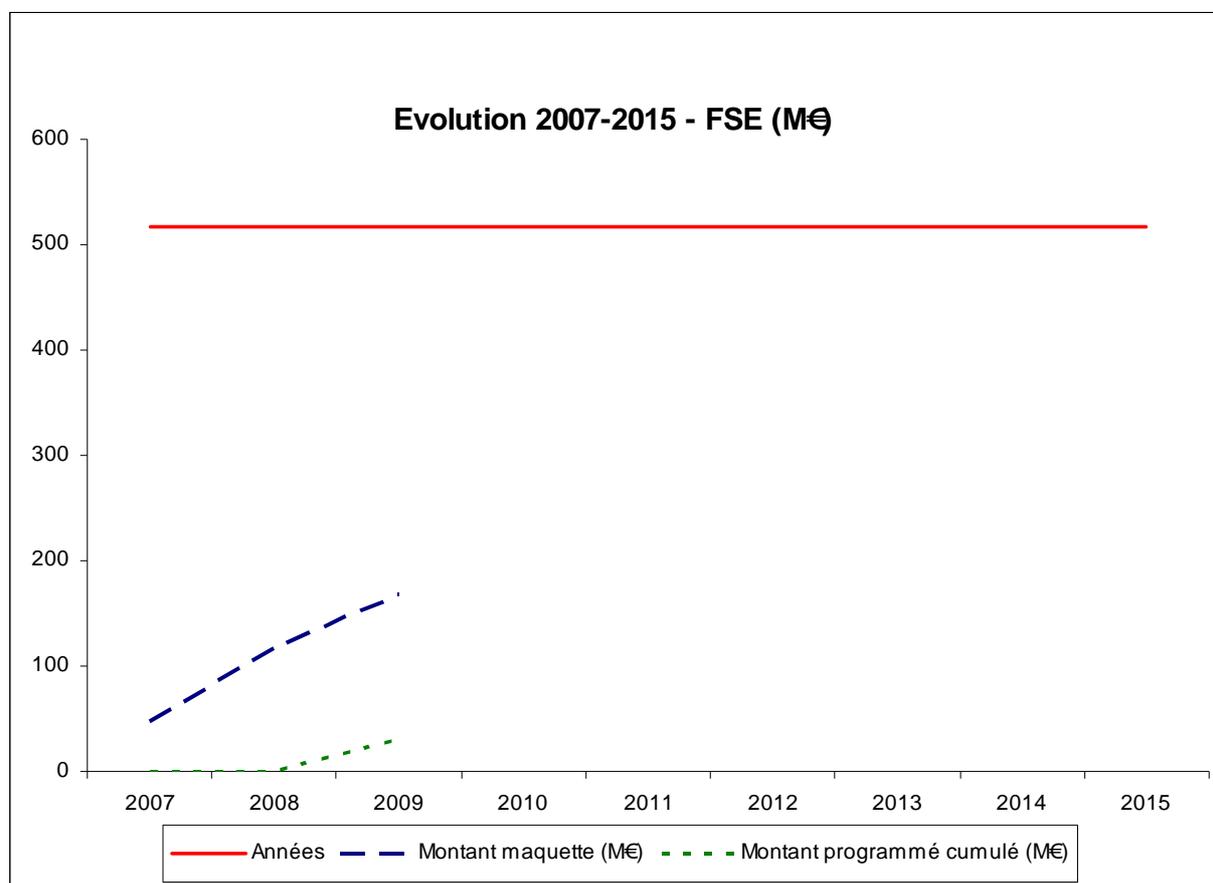
2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1, 2, 3 et 4.

2.1.2 Informations financières (toutes les données financières sont exprimées en euros)



Années	2007	2008	2009
Montant maquette (M€)	516,89	516,89	516,89
Montant programmé cumulé (M€)	47,10	117,35	214,10
Montant déclaré cumulé (M€)	0,00	0	30,92
Avancement de la programmation %	9,11%	22,70%	41,42%
Avancement des montants déclarés	0,00%	0,00%	5,98%

Au 31/12/2009, 41,42 % de la maquette financière a été programmée.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

S'agissant du dégageant d'office, 69,527 millions d'euros de FSE devaient être justifiés au 31/12/2009. En tenant compte des 38,766 M€ reçus au titre d'avances par la Commission et des dépenses déclarées en Mars et en Octobre 2009 (30,915 M€), le seuil du dégageant d'office a été passé avec une marge de 154 000 euros.

Données financières au 31 Décembre 2009

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
Axe prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	12 108 574,83	12 108 574,83	0,00	12 308 967,65	6 979 308,95
Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active	44 188 227,04	44 181 601,06	6 625,98	13 644 647,52	23 936 548,01
Total général	56 296 801,87	56 290 175,89	6 625,98	25 953 615,17	30 915 856,96
Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général	56 296 801,87	56 290 175,89	6 625,98	25 953 615,17	30 915 856,96

2.1.3 Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie

N° de référence de la Commission : CCI 2007FR051PO004

Nom du programme : PO FSE ILE DE LA REUNION

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné: 16/11/2007



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant (UE)
Dimension 1	Dimension 2	Dimension 3	Dimension 4	Dimension 5	
Thème prioritaire	Forme de financement	Territoire	Activité économique	Localisation	
62 - Développement de systèmes et de stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formations et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés ; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation	AIDE NON REMBOURSABLE	REGION ULTRAPERIPHERIQUE	22 - Autres services non spécifiés	ILE DE LA REUNION	6,136
64 - Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise, et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en matière d'emploi et de compétences					21,167
65- Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail					0
66 - Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail					35,345
68 - Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises					2,160
69- Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes					



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant (UE)
Dimension 1	Dimension 2	Dimension 3	Dimension 4	Dimension 5	
Thème	Forme de	Territoire	Activité	Localisation	
prioritaire	financement		économique		

70 - Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale					0	
71 - Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées: lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	AIDE NON REMBOURSABLE	REGION ULTRAPERIPHERIQUE	22 -Autres services non spécifiés		24,734	
72 - Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'actualiser en permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de l'innovation et de la connaissance					1,482	
73 - Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, et par un accès plus large à une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité				Éducation		120,721



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant (UE)
Dimension 1	Dimension 2	Dimension 3	Dimension 4	Dimension 5	
Thème prioritaire	Forme de financement	Territoire	Activité économique	Localisation	
74 - Développement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et de l'innovation, notamment par des études de troisième cycle et la formation de chercheurs, et par des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises			22 - Autres services non spécifiés		1,914
85 - Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle					0
				Total	214,104



2.1.4 Participation allouée par groupes cibles

Répartition du FSE en 2009 conformément à l'annexe XXIII du règlement (CE) 1828/2006 du 8 décembre 2006

		Nbre en 2007	dont femmes	Nbre en 2008	dont femmes	Total
Participants	Entrants	5 889	1 885	2 125		8 014
	En cours			234		234
	Sortants					
Statut	Indépendants*	203	60	188		391
	Chômeurs**	4 067	1 337	1 739		5 806
	Inactifs	1 179	357	432		1 611
	Inactifs en formation***	373	111			373
Age	24 ans	1 873	5			1 873
	25 à 54 ans			1 535		1 535
	55 ans	50	1			50
groupes vulnérables	pers. handicapées					
	autre pers. défavorisées					
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	3 127		1 934		5 061
	CITE 3 (niveau 4)	678		348		1 026
	CITE 4 (niveau 3)	113		77		190
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	99				99

*personne en emploi non salarié, bénévoles, autres

** y compris chômeur longue durée

*** scolaire, étudiants, autres

Ces données doivent être analysées avec beaucoup de précaution. En effet, il s'agit de statistiques issues des seules actions ayant fait l'objet d'une déclaration à la Commission. Elles représentent moins d'un tiers des dépenses programmées depuis 2007. Les données ont été renseignées sur la base des bilans d'actions pris en compte lors des déclarations de dépenses.

Une analyse synthétique provisoire de ces indicateurs montre que :

- le nombre d'hommes est supérieur à celui des femmes ;



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

- les formations de niveau 5 et 5bis sont les plus importantes en termes d'effectif, représentant 80 % des données collectées.

2.1.5 Participation remboursée ou réutilisée

Sans objet pour l'année 2009

2.1.6 Analyse qualitative du PO FSE

Le léger retard de programmation constaté en 2008 a pu être rattrapé avec environ 239 dossiers agréés par le comité de programmation à fin 2009.

De plus, de nouvelles actions sont venues compléter les dispositifs existants dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes et en faveur de la lutte contre l'illettrisme, se traduisant à la fois par un élargissement du champ des acteurs et par une mobilisation plus importante des bénéficiaires.

a) Intégration de la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de toute action spécifique en la matière

La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes est appréhendée à un double niveau dans le programme opérationnel FSE :

- de manière transversale ;
- au sein d'actions spécifiques

De manière transversale, les actions inscrites au programme opérationnel FSE sont mises en œuvre conformément aux dispositions réglementaires existantes en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et font l'objet, si nécessaire, d'une adaptation systématique aux problématiques locales. Aussi, lors de l'instruction des demandes de subvention et notamment lors de l'analyse des critères de sélection, un regard attentif est porté sur la prise en compte de ces dispositions. Une vérification circonstanciée est renouvelée au moment du bilan.

Dans ce sens, tous les cadres d'intervention agréés par le Comité de programmation depuis 2007 donnent obligation aux porteurs de projets de fournir des indicateurs sexués conformément à l'annexe XXIII du règlement (CE) n°1086/2006. Ces données sont renseignées sur la base des bilans d'actions qui sont pris en compte lors des déclarations de dépenses à la Commission. C'est la raison pour laquelle une analyse de ces indicateurs en réalisation a été effectuée pour la première fois en 2009 (cf 2.1.4 du présent rapport).

En 2009, le FSE a soutenu deux actions spécifiques en faveur de l'égalité homme/femme :

- le programme d'actions de l'Agence pour l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- une action d'accompagnement des femmes en situation d'exclusion

b) Actions visant à accroître la participation des migrants à l'emploi et à renforcer ainsi leur intégration sociale

Dans le cas de la Réunion, la problématique de l'intégration des populations migrantes se pose dans un contexte différent de celui de l'Europe continentale. Les actions de formation, de lutte contre les exclusions sont destinées à l'ensemble des publics résidant à La Réunion, y compris les publics migrants.



c) Actions visant à renforcer l'intégration dans l'emploi et ainsi à améliorer l'inclusion sociale des minorités

Au même titre que la problématique des populations migrantes, ces actions bénéficiant du soutien du FSE visent un large public compte tenu du contexte socio-économique de La Réunion.

d) Actions visant à renforcer l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées

Conformément à l'annexe XXIII du règlement CE 1086/2006, ont été identifiées au titre du programme opérationnel FSE les minorités suivantes :

- personnes en situation d'illettrisme,
- personnes handicapées.

En lien avec les orientations européennes, le programme opérationnel FSE de l'île de La Réunion fait de la lutte contre l'illettrisme, de l'égalité des chances, de l'insertion des personnes handicapées, des priorités majeures. A ce titre, ces dispositifs constituent un des objectifs stratégiques de l'axe prioritaire 2 du programme opérationnel.

En 2009, le FSE a permis de financer des actions d'accompagnement et de maintien dans l'emploi des déficients visuels ou auditifs.

En matière de lutte contre l'illettrisme, l'effort a été maintenu sur les Ateliers Permanents de Lutte Contre l'Illettrisme (APLI), mais aussi sur des actions orientées vers des publics spécifiques (détenus).

e) Actions innovantes, notamment une présentation des thèmes, des résultats de ces actions, de leur diffusion et de leur intégration

Les actions innovantes sont identifiées au sein de l'axe prioritaire 1 du programme opérationnel FSE.

Ainsi, en 2009 des actions visant à structurer une offre de formation innovante ont été programmées en faveur des publics en difficulté. Innovants à la fois sur les process et leur contenu, ces dispositifs visent une meilleure adéquation entre les besoins des bénéficiaires et les demandes des entreprises (POST DOC, bourses régionales aux étudiants des filières supérieures).

f) Actions transnationales et/ou interrégionales

L'expérimentation transnationale est prévue au titre de l'axe 1 du programme opérationnel. Aucune autre action n'a encore été programmée au titre de ce dispositif.



2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire

2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales ont respecté les dispositions et procédures prévues dans les textes réglementaires découlant de l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

La modification majeure par rapport au démarrage de la période 2000-2006 réside dans la simplification des mises en œuvre des aides à l'investissement.

Ainsi, grâce :

- aux règles communautaires en matière d'exemption de notification ;
- à la notification par la France d'un régime cadre d'exemption relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (n°X60/2008) ;
- à la reconduction du régime d'aide relatif au soutien à l'emploi scientifique et à la mobilité vers les entreprises à partir de la recherche appliquée (POST DOC).

2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics

L'autorité de gestion confirme qu'elle s'assure que les marchés publics concernant des projets bénéficiant d'un concours du FSE sont en conformité avec les dispositions communautaires en vigueur.

2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

L'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus pour un cofinancement par le FSE respectent les règles en vigueur en matière de protection et d'amélioration de l'environnement, plusieurs projets visant ces objectifs communautaires ayant été soutenus en 2009 (chantiers d'insertion dans le domaine de l'environnement, formations initiales aux métiers agricoles).

2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

2.2.4.1. Promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Les interventions prévues au titre du FSE prennent naturellement en compte la problématique de l'égalité des chances hommes-femmes.

De manière opérationnelle, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif est porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2009

seront examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

A cette fin, il est prévu dans le cadre du programme opérationnel FSE (axe 2), de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision,
- Egalité professionnelle,
- Egalité en droit et en dignité,
- Articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.

Sur le champ de l'égalité professionnelle des actions récentes ont été et sont menées avec le soutien du FSE en vue :

- d'une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion par la commande et la publication d'études :
 - quantitative : brochure les chiffres clé de la parité publiée, à la demande la DRDFE, par l'INSEE Réunion en 2005 et consultable sur son site Internet,
 - qualitative : Promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la Réunion en cours de réalisation par l'Observatoire du Développement de La Réunion
- d'une diffusion de l'approche égalitaire entre les femmes et les hommes au niveau professionnel auprès d'un large public : scolaires et étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, élus et décideurs.

2.2.4.2 Promotion de la non discrimination

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

- préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds (CLS) permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès adapté au site www.reunioneurope.org pour les déficients visuels) ;
- mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera, d'une part, à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
- soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées, lutte contre l'illettrisme...). Ainsi, la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes a été appréhendée en 2009 à travers deux actions :
 - le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :
 - l'animation d'un centre de documentation et de conseil sur la problématique hommes-femmes ;
 - la sensibilisation des acteurs du système éducatif mais aussi des entreprises ;
 - la communication, information (site internet, actions publicitaires, colloques...)
 - et, la reconduction de l'action « FLO8 » destinée exclusivement aux femmes vivant dans des zones insalubres, sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuses de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique. 88 femmes ont bénéficié de cet accompagnement en 2009.

S'agissant des personnes handicapées et des personnes âgées, les cadres d'intervention des dispositifs de soutien à la construction d'établissements d'accueil, représentant un potentiel de financement communautaire d'un montant total de 10 M €, ont été agréés en 2009.

Enfin, le cadre d'intervention relatif aux actions facilitant l'accessibilité des services de transport collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite, (1,5 M € de concours FEDER prévus), n'était pas encore décliné au 31/12/2009 dans la mesure où les opérations identifiées n'étaient pas encore mûres. Cette situation a évolué début 2010.



2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Comme en 2008, l'année 2009 a été marquée par la publication au niveau national de plusieurs textes réglementaires relatifs à la gestion et au contrôle du FSE, instituant ainsi une certaine instabilité du cadre de gestion national.

Instabilité accentuée pour le PO FSE 2007-2013 Réunion, dans la mesure où les nouveaux textes ont été conçus à partir du schéma de PO FSE Compétitivité régionale et emploi, ce qui a nécessité des adaptations afin, notamment de préserver les fondamentaux du système de gestion confirmé par les missions d'audit et approuvé par la Commission à travers le descriptif du système de gestion et de contrôle du PO FSE.

De plus, l'année 2009 a été marquée par la modification réglementaire communautaire du 23 février 2009 qui a prorogé au 30 juin 2009 la date finale d'éligibilité des dépenses relevant du DOCUP 2000-2006.

Ainsi, la priorité a été donnée aux services gestionnaires de travailler sur la clôture avec l'objectif clair de ne perdre aucun crédit, tout en poursuivant l'accélération de l'instruction des dossiers des programmes communautaires 2007-2013.

Cette situation explique en partie, le décalage dans la certification des dépenses programmées sur la période 2007-2013, le seuil du dégagement d'office ayant été atteint avant le 31/12/2009.



2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)

A la Réunion, les effets de la crise économique mondiale se sont manifestés progressivement depuis l'année 2008, modifiant le contexte de la mise en œuvre des programmes opérationnels.

En effet, l'année 2008 a été caractérisée par une hausse exceptionnelle du cours mondial du pétrole.

Cette augmentation s'est traduite, d'une part, par l'augmentation du prix des carburants et, d'autre part, par l'augmentation du coût des matières premières fabriquées à partir du pétrole, à savoir les matières plastiques.

Ainsi, la Réunion étant une économie insulaire dépendante de ses approvisionnements, toutes les activités économiques de l'île ont répercuté sur le prix de vente de leurs biens et de leurs services cette hausse du coût des carburants et des matières premières.

L'inflation s'est alors installée durablement.

Le pouvoir d'achat des ménages s'est progressivement réduit et les entreprises ont réduit leurs achats de consommation intermédiaire à destination de leurs fournisseurs. Ces derniers ont été contraints, à leur tour, de réduire leur production, et donc leur consommation intermédiaire, entraînant un effet de cascade.

La réduction de la demande adressée aux entreprises pousse ces derniers à réduire leur masse salariale, impliquant des pertes d'emplois dans les ménages qui alors consomment moins, amplifiant l'effet de la baisse de pouvoir d'achat.

Ce mécanisme a touché tous les secteurs d'activités de l'île à savoir la production industrielle, le commerce, les services.

En ce qui concerne le moteur de la croissance réunionnaise (le secteur du bâtiment et des travaux publics), il a subi en plus des effets de la crise économique généralisée, les effets de la fin des grands chantiers publics (route des tamarins, basculement des eaux, port, baisse de la production de logements) et les effets de la modification des conditions de défiscalisation prévue dans la loi pour le développement économique des outre-mer (cf. 2.4.1).

Dans ce contexte, il est à souligner que le secteur agricole constitue une exception. En effet, ce secteur poursuit son développement et sa consolidation dans la mesure où :

- il est largement soutenu par les fonds publics ;
- la demande suit l'augmentation démographique et est peu sensible aux fluctuations du coût des carburants et à la baisse du pouvoir d'achat constatée,
- les conditions climatiques ont été assez favorables en 2009 (absence de catastrophes naturelles : cyclones, ou inondations).



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2009

Par contre, d'un point de vue général, un des premiers impacts enregistré des effets de cette crise mondiale à la Réunion est la dégradation significative du marché du travail.

Ainsi, à fin décembre 2009, 103 240 réunionnais sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A, soit 20 080 demandeurs d'emploi de catégorie A supplémentaire par rapport à 2008, (+ 24,1 %).

A titre de comparaison, il s'agit d'un niveau comparable à celui enregistré en 2003, soit 6 ans auparavant.

De plus, dans ce contexte de ralentissement économique durable, l'accessibilité au crédit des entreprises et des particuliers s'est considérablement réduite.

Aussi, pour faire face à cette situation, différentes mesures ont été prises tant au niveau communautaire, que national ou localement (Cf. 2.4.5).

Au niveau communautaire, trois mesures, en particulier, sont susceptibles d'avoir un impact important sur la programmation :

- L'extension de la période d'éligibilité des dépenses du DOCUP 2000-2006 jusqu'au 30 Juin 2009 pour l'ensemble des fonds.
- L'attribution d'une avance supplémentaire qui viendrait diminuer les montants à justifier lors de la première échéance du dégageement d'office pour le FEDER et le FSE.
- L'extension des possibilités de déclaration forfaitaires des dépenses pour le FEDER et le FSE.

Un travail important a été réalisé au niveau national pour la mise en place d'un plan de relance en 2009. Les propositions de modification du PO FSE Réunion ont été étudiées, mais elles n'ont pas été retenues dans la mesure où les orientations du FSE à La Réunion intègrent déjà les priorités affichées dans le plan de relance national.

Au niveau national, une vaste concertation a été menée d'avril à octobre 2009 auprès des territoires d'Outre-Mer : les Etats-Généraux de l'Outre-Mer. Les premières mesures opérationnelles ont été décidées par le Comité Interministériel de l'Outre-Mer du 6 novembre 2009 qui a été présidé par le Chef de l'Etat.

2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-Mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2009

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- Dans son titre 1er, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars dernier. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR / IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène.

Ces secteurs sont :

- la recherche développement
- les technologies de l'information, communication
- l'agro-nutrition
- les énergies renouvelables
- l'environnement
- le tourisme

Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de ré-allocation des moyens (TVA-Non Perçue Récupérable, aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31 créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)

- Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

intermédiaire, mais y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Opérateurs du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.

- Dans son titre IV, la loi LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'Agence de l'Outre-Mer de la Mobilité LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50)
- Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra tous les deux ans rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines.

2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé.**

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.

Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

- Lutte contre le changement climatique
- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Urbanisme
- Transports
- Energie
- Recherche dans le domaine du développement durable
- Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels
- Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable
- Gestion intégrée de la mer et du littoral
- Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- **dans le domaine de l'énergie :**

- parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
- développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
- développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
- engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
- adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer.

- **dans le domaine des déchets :**

- atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
- prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

- favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales.

- **dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :**
 - mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
 - valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
 - réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
 - mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.

- **dans le domaine de l'eau :**
 - inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
 - favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.

- **dans le domaine des pollutions et de la santé :**
 - atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
 - assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
 - engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
 - engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.

- **dans le domaine des transports :**
 - mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

• **dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :**

- mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Le projet de loi Grenelle 2, qui a pour objectif de préciser les différents volets de mise en œuvre du Grenelle 1, a été adopté par le Sénat le 8 octobre 2009.

Au niveau local, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche et a été lancé officiellement par M. François FILLON Premier ministre au Cyclotron de Saint-Denis le 10 juillet 2009 :

« GERRI, c'est une chance : c'est une chance pour les entreprises, de confronter in vivo des technologies d'avenir, avec une société jeune et en pleine croissance. C'est une optimisation des caractéristiques de l'Outre-Mer, pour construire une véritable société de l'innovation. Ici à la Réunion, sur une superficie réduite, de nombreuses ressources sont disponibles, dans les meilleures conditions : le vent, le soleil, l'eau potable, la mer. De multiples innovations sont à l'œuvre pour convertir ces ressources naturelles en énergie et en richesse... »

2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer

De la mi-avril au mois d'octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d'outre-mer afin de permettre, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- Comment rénover partout le dialogue social ?
- Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2009

Un comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer, le Délégué général à l'Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité interministériel de l'Outre-mer est chargé :

- de définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l'Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.
- d'identifier, au vu des spécificités des Collectivités d'Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques.
- d'évaluer les résultats des politiques conduites par l'Etat Outre-mer et les progrès en termes d'égalité des chances pour les populations d'Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s'est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L'ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l'Etat en Outre-Mer et ponctuellement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.

THEMATIQUE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE

- La circulaire de création du **Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence** est finalisée.
- Respect du **contrôle des accords volontaires de prix** entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles (réguliers depuis fin septembre).
- Nomination d'une **personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix** :
- **Réforme du prix des carburants** : le décret intégrant les éléments de la réforme est en examen au Conseil d'Etat. Il sera publié à la fin du premier trimestre 2010.
- La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les **modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer**



PRODUCTIONS LOCALES ET DEVELOPPEMENT ENDOGENE

- **Améliorer l'accès au marché des TPE/PME**
 - La circulaire du Premier Ministre, incitant à utiliser davantage les possibilités offertes par le code des marchés publics, est en cours de rédaction
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME
 - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.

- **Accès au financement et accès au crédit**
 - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI.
 - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) sont prolongées jusqu'à fin 2010.
 - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics.
 - Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filieres animales et végétales) va pouvoir être ainsi encouragée.
 - Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole.

GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

Soutien au tourisme :

- **Projet d'ouverture de la desserte de Roissy**
- **Bonification des chèques vacances**
- **Université à rayonnement régional** : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education
- **Fondation d'entreprises pour accompagner les parcours d'excellence des jeunes** : Annonce du partenariat entre la fondation Groupe Bernard Hayot et l'Université Antilles- Guyane.

Sport :

- Amélioration des infrastructures sportives pour faire de la Guyane la base avancée des équipes nationales pour la coupe du monde de football 2014 et les Jeux Olympiques 2016 au Brésil.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Logement :

- **Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€** pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).

Dialogue social :

- **Reconnaître le fait syndical** pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.

Gouvernance :

- **Pérenniser la dotation spéciale scolaire de Mayotte et l'étendre en Guyane : inscription de 15 M€ au budget 2010.**
- **Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires**
- **Assouplissement des visas**
- Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-Mer en matière de **coopération régionale.**
- Dans le domaine de l'**excellence universitaire**, un accord sera signé entre l'Université Antilles-Guyane et l'université d'Ottawa avec cotutelles de thèses. Un accord devrait suivre avec l'université de Moncton (Canada)
- **Un pôle « Outre-mer »** a été mis en place, au 1^{er} janvier 2010, au sein de la Représentation permanente française de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères.
- **La suppression du double contrôle d'identité** est expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.
- **Présence des ultramarins dans les ambassades** : des propositions seront faites pour le 1^{er} mai 2010.
- **Commissaire au développement endogène** : leur recrutement était en cours.

Insertion et égalité des chances

- **Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse** pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'État mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
- **Fonds d'expérimentation jeunesse** dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projet : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.



2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l’Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l’octroi de mer constitue un des éléments de référence de l’environnement économique des entreprises à La Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l’octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l’Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d’application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l’octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d’un cadre de gestion stabilisé au cours de l’année 2009.

2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes FEDER et FSE 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d’ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE :

- le versement d’une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu pour le FEDER (Convergence et Coopération Territoriale) et le FSE,
- la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux », au titre du FEDER Convergence,
- et le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et utilisée par quelques organismes de formation.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d’aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l’encadrement temporaire des mesures d’aides d’Etat destinées à faciliter l’accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l’ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l’accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.



- **Aides compatibles d'un montant limité (ACML)**

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.

- **Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés**

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés pourront être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.

- **Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »**

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt concernera des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

- **Aides temporaires sous forme de garantie**

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

- **Aides temporaires en capital-investissement**

Le régime d'aide temporaire (n°N36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1^{er} juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009 compte tenu des dispositifs existants et de la stratégie de relance des programmes retenue au plan local.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après.

S'agissant du FEDER, la stratégie s'est déclinée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant l'effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement-innovation.

S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits fin 2009 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.



2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)

Aucune modification importante au sens de l'article 57 (pérennité des opérations) du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été identifiée en 2009.



2.6. Complémentarité avec d'autres instruments

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes entre fonds ont été établies :

- S'agissant des interventions renforçant la compétitivité des hommes, quelques lignes de partage claires ont été définies :

entre le FEDER et le FSE sur :

- les interventions dans le champ de l'éducation et de la formation professionnelle : seront pris en compte dans le cadre du programme FEDER les investissements en faveur des établissements d'enseignement et de formation professionnelle alors les cycles de formation professionnelle, les interventions en faveur des étudiants, des équipes pédagogiques et des systèmes de formation relèveront du champ d'intervention du FSE.
- la recherche : les infrastructures de recherche, les programmes de recherche et les actions visant la diffusion de la culture scientifique et technique bénéficieront d'un concours du FEDER alors que le FSE se concentrera notamment sur les allocations de recherche doctorale et post-doctorale.

entre le FEADER et le FSE sur :

- Le développement rural : les formations menées dans le cadre du développement rural ont été soutenues par le FSE tandis que le FEADER a financé les formations des actifs agricoles.

entre le FSE et le FEP

- L'accompagnement de la filière pêche : le FSE intervient sur les dispositifs de formation initiale et continue à destination des publics concernés. Le FEP est orienté sur le développement et la structuration de la filière.
- S'agissant des interventions agissant sur la compétitivité économique, quelques lignes de partage ont été ici définies, d'une part, entre le FEDER et le FEADER et, d'autre part, entre le FEDER et le FEP sur :
 - les activités d'innovation : le FEADER prendra en charge toutes les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire pouvant être valorisées et diffusées sur le terrain afin de tenir compte des contraintes



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

réglementaires. Le FEDER soutiendra des programmes de recherche agronomique n'ayant pas une application directe sur le terrain.

La qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépend également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.



2.7. Modalités de suivi

2.7.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2009

Comités de programmation tenus en 2009

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois coprésidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

Pour l'année 2009, le Comité Local de Suivi s'est réuni à 11 reprises aux dates suivantes :

05 Février 2009	07 Mai 2009	06 Août 2009	05 Novembre 2009
05 Mars 2009	04 Juin 2009	03 Septembre 2009	17 Décembre 2009
02 Avril 2009	02 Juillet 2009	01 Octobre 2009	

De plus, dans le cadre de la préparation des programmes opérationnels de la période 2007 – 2013, le CLS s'est réuni à 3 reprises dans une configuration restreinte. Ces réunions ont été essentiellement consacrées à la clôture des programmes de la période 2000 - 2006.

Enfin, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 3 reprises au cours de l'année par procédure écrite sur des dossiers relevant autant de la programmation antérieure que des programmes opérationnels 2007-2013. Dans ce cadre, les dernières opérations relevant du DOCUP 2000 – 2006 ont pu être programmées avant le 30 juin 2009, en bénéficiant de la souplesse accordée par la Commission et qui a fait l'objet d'une modification du programme.

Données indicatives sur la programmation pour l'année 2009 :

Au cours de cette année, 113 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Local de Suivi, ce qui représente un montant de 96,744 millions d'euros programmés. La répartition de cette masse financière est la suivante :

Données indicatives en Millions d'euros :



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

	Axe 1	Axe 2	TOTAL
Montant FSE programmé du 01/01/2009 au 31/12/2009	39,956 M€ 41,3% <i>des crédits prévus pour l'axe</i>	56,788 M€ 58,7 % <i>des crédits prévus pour l'axe</i>	96,744 M€ 100 % <i>des crédits prévus pour le PO</i>
Rappel Année 2008	22,139 M€ 38,41 % <i>des crédits prévus pour l'axe</i>	35,493 M€ 61,59 % <i>des crédits prévus pour l'axe</i>	57,632 M€ 100%

Au 31 décembre 2009, un montant cumulé de près de 96,744 millions d'euros de FSE a été programmé, soit 19 % de l'enveloppe disponible. L'année 2009 a été marquée notamment par une augmentation des montants programmés par rapport à 2008 qu'il convient malgré tout de relativiser. En effet, le montant de FSE passe de 57,632M€ en 2008 à 96,744 M€ en 2009. Mais, cette évolution s'explique surtout par la programmation de dossiers en retard (non programmés en 2008) et concernant donc des actions démarrées en 2008.

Comités de Suivi tenus en 2009

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Trois consultations du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite ont eu lieu en avril, juin et septembre 2009. En avril et juin 2009, il s'agissait de soumettre à l'avis des membres les rapports annuels d'exécution pour l'année 2008 des programmes des deux périodes de programmation 2000 – 2006 (avril 2009) et 2007 – 2013 (juin 2009). La procédure de juin 2009 concernait également la modification du programme opérationnel FEADER intervenue suite au bilan de la PAC. Enfin, les rapports finaux des programmes DOCUP 2000-2006 et PIC INTERREG III B 2001-2006 ont été approuvés par le Comité de Suivi lors de la procédure écrite de septembre 2009.

Un Comité de Suivi s'est tenu en décembre 2009 dans le cadre de la gestion du DOCUP 2000 – 2006 et des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

•Comité National de Suivi du 11 Décembre 2009 •

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Octobre 2008

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'octobre 2008.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Avril 2009 relative au Docup 2000-2006 (procédure écrite) et les suites données



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Avril 2009 relatif au rapport annuel d'exécution 2008 du Docup et des suites données aux remarques de la DG Mare.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Avril 2009 relatif au PIC Interreg III B 2001-2006 (procédure écrite) et les suites données

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Avril 2009 relatif au rapport annuel d'exécution 2008 du PIC Interreg III B.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2009 relatif aux rapports finaux d'exécution des programmes 2000-2006

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2009 relatif aux rapports finaux d'exécution des programmes 2000-2006.

Bilan final 2000-2006

Le Comité prend acte des éléments de bilan des programmes 2000-2006 au niveau des résultats, des impacts, de l'utilisation des crédits et des performances en matière de gestion et de contrôle.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2008 FEDER Convergence

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif au rapport annuel 2008 FEDER étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2009.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2008 FSE

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif au rapport annuel 2008 FSE étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2009.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2008 FEADER et aux modifications du programme FEADER liées au bilan de santé de la PAC

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif au rapport annuel 2008 FEADER et aux modifications du programme FEADER liées au bilan de santé de la PAC.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2009 FEP**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif à la contribution de La Réunion au rapport annuel 2008 FEP.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2008 FEDER Coopération territoriale**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif au rapport annuel 2008 FEDER Coopération Territoriale.

Avancement de la stratégie régionale intégrée 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie régionale intégrée 2007-2013.

Thématique centrale du CNS de Décembre 2009 : recherche-développement-innovation

Le Comité approuve le choix du thème central de l'année 2010 « l'égalité des chances ».

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le Comité prend acte de l'avancement de la stratégie régionale d'innovation étant entendu que la version finale de cette stratégie fera l'objet d'une communication officielle à l'ensemble des membres du CNS.

Avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013.

Avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013 et de l'absence de dégageant d'office fin 2009.

Avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 et de l'absence de dégageant d'office fin 2009.

Avancement du programme FSE 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FSE 2007-2013 et de l'absence de dégageant d'office fin 2009.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Avancement du programme FEADER 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEADER 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2009.

Avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2009 pour l'ensemble des régions Convergence.

Suivi des critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité confirme les critères de sélection des différents programmes étant entendu que les critères de sélection du volet régional du PO FEP feront l'objet d'un examen au prochain Comité de Suivi du PO national.

Révision à mi-parcours des programmes 2007-2013

Le Comité approuve la méthodologie et le calendrier prévisionnel de la révision à mi-parcours des programmes 2007-2013.

2.7.2 Actions relatives au niveau national

Sur le plan national, plusieurs textes réglementaires sont parus en 2009 dans le cadre de la gestion des programmes communautaires.

S'agissant de la gestion du FEDER, il s'agit des textes suivants :

- Le décret n° 2009-1717 du 30 décembre 2009 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leur groupement. Ce texte précise le champ d'intervention des collectivités ;
- Le décret 2009 - 925 du 27 juillet 2009 modifiant le décret n°2007 – 732 du 07 mai 2007 modifié relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aides à l'investissement des petites et moyennes entreprises ;
- La circulaire du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire du 22 juin 2009 relative à la mise en œuvre des opérations liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans le logement ;
- La circulaire du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche relative aux règles d'articulation des aides du M.A.P au titre du plan de performance énergétique (PPE)



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2009

des entreprises agricoles avec les autres aides à l'investissement, notamment le FEDER ;

Ces documents précisent, sur le plan national, les possibilités d'intervention en faveur des entreprises et notamment du soutien à l'immobilier. Par ailleurs, suite à la modification réglementaire intervenue en faveur des opérations liées à l'efficacité énergétique dans les logements, les autorités nationales ont tenu à inciter les partenaires locaux à profiter de cette disposition offerte dans le cadre, notamment, de la relance économique en soulignant sa contribution aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

S'agissant de la gestion du FSE, il s'agit des textes suivants :

- L'instruction DGEFP n°2009 – 35 du 31 juillet 2009 relative aux modalités de réalisation des contrôles qualité – gestion des programmes opérationnels FSE ;
- L'instruction DGEFP n°2009-34 du 27 juillet 2009 relative au contrôle de service fait des opérations mises en œuvre par voie de marché public et cofinancées par le FSE au titre des programmes opérationnels ;
- La note DGEFP n°697 du 27 juillet 2009 relative aux modalités de contrôle de service fait des opérations programmées au titre de la période 2007 – 2013 ;
- L'instruction DGEFP du 06 juin 2009 portant sur les modalités de financement des Plans Locaux pluri – annuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) conventionnés en tant qu'organismes intermédiaires au titre des programmes opérationnels FSE sur la période 2007-2013 ;
- L'instruction DGEFP n°2009 – 21 du 02 juin 2009 relative aux modalités de conventionnement des crédits du FSE attribués aux organismes collecteurs agréés au titre de la formation professionnelle continue dans le cadre des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Ces différents documents ont contribué à la définition d'outils de gestion pour les gestionnaires permettant de sécuriser leurs actions.

S'agissant de la gestion du FEADER, il s'agit du texte suivant :

- Le décret n°2009-1452 du 24 novembre 2009 fixant les règles d'éligibilité des dépenses des programmes de développement rural ; ce texte, conformément à la réglementation communautaire, décrit le champ de dépenses qui peuvent être retenues au titre des programmes mobilisant du FEADER.

Sur le plan réglementaire, les années 2007 et 2008 ont été consacrées à la mise en œuvre des systèmes de gestion des programmes opérationnels. Ainsi, les descriptifs des systèmes adressés à la Commission ont été adoptés en 2009.

Au cours de l'année 2009, les efforts ont été en partie concentrés sur la mise en œuvre des dispositions techniques déclinant les descriptifs des systèmes de gestion.

Enfin, un certain nombre de textes a été produit afin de mettre le code des marchés publics en conformité avec la réglementation communautaire.



2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales

Ainsi que l'autorise l'article 11-3-b du règlement (CE) 1081/2006 du 5 juillet 2006, l'autorité de gestion du PO FSE Réunion a défini, en lien avec les services de la Commission une méthodologie pour la déclaration forfaitaire, dans la limite de 20% des coûts indirects des opérations subventionnées par le FSE.

Il s'agit d'un choix de gestion qui n'existait pas pour les programmes opérationnels 2000-2006. L'objectif étant de simplifier les opérations de justification des dépenses, tant pour les bénéficiaires que pour l'administration en concentrant sur un nombre de pièces justificatives plus limité le travail de déclaration de dépenses.

Cette option est une simplification de gestion offerte au porteur de projet. Celui-ci a donc le choix entre deux alternatives :

- « déclaration forfaitaire des coûts indirects »
- « justification des dépenses au FSE : justification des dépenses indirectes réellement encourues.

La méthodologie retenue repose sur les principes suivants :

1. les dépenses indirectes déclarées forfaitairement ne doivent pas dépasser 20% des dépenses directes éligibles,
2. ce taux doit être défini au cours de l'instruction, validé à la programmation, et être identifié dans la convention, de même que la liste des charges directes retenues éligibles,
3. c'est la raison pour laquelle, cette option ne peut plus être sollicitée par le porteur de projet une fois l'instruction terminée.
4. De même, ni le taux, ni la liste des charges directes ne sont modifiables, une fois le dossier programmé. Ce taux sera déterminé sur la base des coûts historiques présentés dans les comptes rendus d'exécution des 3 dernières années connues (détenus par l'administration) portant sur des actions de même nature.

La méthodologie a fait l'objet d'un agrément du Comité local de Suivi le 7 Mai 2008 et elle a été validée par la Commission le 25 Mars 2009.

Il est prévu que ce dispositif puisse faire l'objet d'ajustements, à l'issue d'un état des lieux partagé à la fin de la 1ère année de mise en œuvre.

Elaboration du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- une première phase a permis la validation par le Comité Local de suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2009

- Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.

Élaboration des critères de sélection

Les critères de sélection des 5 programmes ont été approuvés par le CNS d'octobre 2008, suite aux remarques de la Commission.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunion europe.org après validation par le Comité Local de Suivi.

S'agissant des modalités de modification de ces critères, les membres du Comité avaient agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Ainsi, conformément aux engagements pris, un rapport a été présenté lors du Comité de Suivi de décembre 2009 sur le suivi des critères de sélection. L'ensemble des modifications intervenues au cours de l'année sur les critères ayant fait l'objet d'une approbation lors du CNS d'octobre 2008 ont été agréées pour les programmes opérationnels Convergence FEDER et FSE, et pour le PO FEADER.

Les critères de sélection relatifs au volet régional du PO FEP ont fait l'objet d'une transmission à la DPMA pour examen par le prochain Comité National de Suivi du PO FEP à Paris.

S'agissant des critères de sélection du P.O Coopération territoriale, aucune modification n'a été apportée aux éléments agréés par le Comité lors de sa réunion de d'octobre 2008.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le lancement de la **Stratégie Régionale d'Innovation** à La Réunion a été officialisé le 2 décembre 2008. Elle s'articule autour :

- d'un secrétariat technique,
- d'un Comité de Pilotage,
- et d'un Comité Régional pour l'Innovation.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2009

La démarche de la SRI à La Réunion se veut résolument participative. Ainsi, l'année 2009 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic de l'innovation sur le territoire. À cet effet, les réflexions et travaux ont donné lieu à un document synthétisant les différentes stratégies macroéconomiques existantes (PR2D, POE, PA3D, GERRI, Réunion île verte) sous l'angle du développement du territoire grâce à l'innovation.

La restitution de ces premiers travaux a été faite lors des 1^{ères} assises régionales pour l'Innovation, le 13 octobre 2009, associant notamment des personnalités extérieures à La Réunion ayant une expérience de l'innovation, conformément aux recommandations de la Commission. À cette occasion, les enjeux de la SRI pour le territoire ont été diffusés et explicités.

Ainsi, avec ce diagnostic partagé, des premières propositions ont été formulées.

À l'occasion de la tenue du CNS du 07 au 11 décembre prochain, les documents complémentaires suivants ont été présentés aux membres du Comité :

- la synthèse des deux autres groupes de travail,
- la restitution des Premières Assises,
- un plan détaillé de la SRI comportant un certain nombre d'idées fortes retenues.

La rédaction du document stratégique SRI pourrait être finalisée au cours du premier trimestre 2010.

Résumé des actions d'évaluation en cours

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis.

En 2009, il est à noter le recrutement d'une ressource humaine supplémentaire dont la mission principale est le pilotage des actions d'évaluation.

Ainsi, un projet de plan régional d'évaluation plurifonds a été rédigé et présenté pour information au comité national de suivi du mois de décembre 2009.

Ce plan fixe le cadre des travaux d'évaluation qui seront menés au cours de la période ainsi que les modalités de leur pilotage conformément aux recommandations de la Commission. Il aborde en outre :

- l'articulation entre le système de suivi et les travaux d'évaluation. A cet effet, il définit les outils de suivi utilisés dans le système d'évaluation en continu,
- les conditions de déclenchement des évaluations et l'interprétation de la notion d'écart significatif,
- les modalités de lancement des évaluations spécifiques,
- les modalités de publication et de mise à disposition des rapports,
- les ressources humaines et financières à allouer à la mise en oeuvre du système d'évaluation.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Enfin, ce plan décline les modalités de sensibilisation et de formation des acteurs permettant de franchir une étape supplémentaire dans l'intégration des pratiques liées à l'évaluation à tous les niveaux de la gestion du programme.

Sans attendre la création de ce Comité, un cahier des charges a été rédigé fin 2009 afin de sélectionner un cabinet d'étude pour l'élaboration de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée d'une part et du POE FEADER 2007-2013 de la Réunion conformément aux dispositions du règlement CE n°1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 et de ses lignes directrices.

2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)

- **Mise en place de PRESAGE (FEDER – FSE – FEP)**

L'année 2009 a vu la mise en place d'une version internet du logiciel Presage dénommée Presage Web. Cette évolution majeure permet désormais à tout utilisateur de se connecter via un navigateur internet sans disposer d'un réseau spécifique et d'une installation technique préalable.

Le déploiement de cette nouvelle version, réalisée en juin 2009, a cependant nécessité quelques ajustements, tant au niveau des développements logiciels, que de la mise en place des fonctionnalités d'édition qui ont été progressivement améliorées en fin d'année 2009.

Il faut cependant noter que pour un certains nombre de services, l'accès via internet n'a pas amélioré la rapidité de connexion, de nombreux paramètres techniques intervenant dans la mise en place de cette nouvelle technologie (compatibilité des navigateurs, qualité des réseaux internes des organismes, capacité des raccordements internet...). Certaines améliorations sont attendues dans le courant de l'année 2010 notamment du fait de l'augmentation du débit internet pour certains services.

Ces difficultés n'ont cependant pas perturbé la production des deux déclarations de dépenses effectuées fin 2009 à l'aide de Presage Web.

Sur le plan des formations, 5 sessions ont pu être organisées dans le prolongement des formations ayant eu lieu en 2008. Elles ont concerné 20 personnes issues d'une dizaine de services différents.

- **Mise en place d'OSIRIS (FEADER)**

L'ASP a mis en place une équipe de trois personnes pour l'animation et la mise en place des dispositifs dans l'outil OSIRIS. Les travaux de 2009 ont porté sur :

- ✓ la mise en production de 19 nouveaux cadres (à ce jour 55 cadres d'intervention sur 62 ont été agréés et 42 mis en production sous OSIRIS) ;
- ✓ la formation des gestionnaires ;
- ✓ l'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- ✓ l'animation des comités techniques OSIRIS ;
- ✓ les demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil.



2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)

Sans objet en 2009



3- Mise en œuvre par priorités

Afin de conserver la logique de l'approche stratégique et dans un souci de lisibilité, le programme opérationnel FSE de l'île de La Réunion est constitué de deux axes prioritaires.

- **Axe prioritaire n°1 - Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et favoriser la mobilité éducative et professionnelle.**
- **Axe prioritaire n°2 - Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active.**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.

Avertissement :

Les tableaux d'avancement prévus à l'annexe XVIII du règlement (CE) n° 1083/2006 ont été renseignés au niveau de chacun des indicateurs (réalisation, résultat) permettant le suivi des objectifs stratégiques prévus au sein de chaque axe (objectifs 1a, 1b ...). Les indicateurs sont renseignés sur la base des bilans des actions déclarées à la Commission. Ce choix méthodologique explique pourquoi les indicateurs de réalisation ne sont pas renseignés dans le présent rapport.

En complément de ces tableaux détaillés correspondant au format réglementaire, un tableau de synthèse d'avancement par axe figure au début de chaque axe afin de disposer d'une vision synthétique de l'avancement des réalisations et des résultats.



3.1 Axe Prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle

Si la croissance démographique et l'élévation des niveaux de qualification, sont des enjeux majeurs pour le développement de La Réunion il importe dès aujourd'hui de faire évoluer l'offre de formation pour qu'elle s'adapte aux secteurs porteurs des emplois de demain soit dans les filières stratégiques définies soit en anticipant les grands chantiers. Il s'agit donc de développer une offre de qualification en cohérence avec l'émergence des secteurs économiques concernés tels que celui des services à la personne.

Le développement récent à La Réunion des formations d'enseignement supérieur nécessite un accompagnement soutenu pour accroître les formations de très haut niveau pour tous les secteurs porteurs.

Il importe par conséquent d'anticiper les évolutions des ressources humaines et du marché du travail afin d'obéir à une stratégie d'ensemble concourant à améliorer et mieux coordonner les politiques d'emploi et de formation. Le défi de l'adaptation entre offre d'emploi et offre de formation se traduit par des efforts soutenus et réactifs en matière d'ingénierie.

Enfin, la stratégie régionale intégrée a retenu l'augmentation des possibilités d'emploi et de formation à l'extérieur et l'ouverture des possibilités de mobilité éducative et professionnelle comme un défi à relever.

Le FSE et le FEDER contribuent de manière complémentaire à ces orientations.

Au titre des interventions relevant du champ du FSE 3 objectifs principaux ont été identifiés. Il s'agit :

- a) Objectif 1a - Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants**
- b) Objectif 1b - Investir dans l'ingénierie de formation pour anticiper les enjeux à venir**
- c) Objectif 1c - Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale**



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 1

3.1.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 1

A) Tableau de synthèse d'avancement physique de l'axe prioritaire 1

	Indicateurs	Programmé au 31/12/2009	Réalisé en au 31/12/2009	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 1a Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants	Réalisation				
	Nombre d'étudiant	2 501	-	650 sur 2007-2013	620 sur 2000-2006
	Nombre d'entreprises	1	-	25/an sur 2007-2013	20/an sur 2000-2006
	Nombre de demandeurs d'emploi	1 192	-	4 200/an sur 2007-2013	3 800/an sur 2000-2006
	Nombre d'actions mises en œuvre	133	-	600 sur 2007-2013	450 sur 2000-2006
	Nombre d'heure/stagiaire	2 837 328	-	4 500 000/an sur 2007-2013	3 700 000/an sur 2000-2006
	Résultat				
Nombre de filières émergentes soutenues	5	-			
Objectif 1b Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir	Réalisation				
	Nombre de structures aidées	2	-	12/an sur 2007-2013	12/an sur 2000-2006
	Résultat				
Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils d'information...)	7	-	130 sur 2007-2013	115 sur 2000-2006	
Objectif 1-c Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale	Réalisation				
	Nombre d'étudiants	2 241	-	7 600/an sur 2007-2013	7 500/an sur 2000-2006
	Nombre de demandeurs d'emploi	7 200	1 872	8 000/an sur 2007-2013	7 500/an sur 2000-2006
	Résultat				
	Internationalisation des départs	-	158	700/an en 2007	600/an en 2000-2006
Nombre de partenaire mobilisés par les opérateurs dans la gestion de la mobilité	-	-	100 sur 2007-2013	80 sur 2000-2006	



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

B) Tableau de synthèse d'avancement financier de l'axe prioritaire 1

<i>Indicateurs financiers pour l'axe prioritaire 1</i>	<i>Programmé (M€)</i>
Montant FSE programmé en 2009	39,956 M€
Taux de FSE programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	22 %
Montant FSE déclaré en 2009	6,979 M€
Taux de FSE déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	4 %

Le niveau de programmation de l'axe prioritaire 1 a été très élevé en 2009 par rapport aux autres années. 22% des crédits prévus à la maquette ont été programmés, soit l'équivalent de près de 2/7eme des crédits disponibles. Ce dynamisme s'explique avant tout par les rattrapages de programmation intervenus en 2009.

En termes de montants déclarés, les cinq actions prises en compte dans les appels de fonds intervenus en 2009 permettent d'atteindre 4 % des crédits prévus sur 2007-2013. Ce taux, encore faible, augmentera naturellement avec les déclarations prévues en 2010.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

C) Informations par groupes cibles

Ces données doivent être analysées avec beaucoup de précaution. En effet, il s'agit de statistiques issues des seules actions ayant fait l'objet d'une déclaration à la Commission. Elles représentent moins d'un tiers des dépenses programmées depuis 2007. Les données ont été renseignées sur la base des bilans d'actions pris en compte lors des déclarations de dépenses.

		Nombre en 2009	dont femmes
Participants	Entrants	1 969	721
	En cours		
	Sortants		
Statut	Indépendants*		
	Chômeurs**	1 872	685
	Inactifs	97	36
	Inactifs en formation***		
Age	24 ans		
	25 à 54 ans		
	55 ans		
Groupes vulnérables	pers. handicapées		
	autre pers. défavorisées		
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	97	
	CITE 3 (niveau 4)		
	CITE 4 (niveau 3)		
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)		

Une analyse synthétique provisoire de ces indicateurs montre que :

- le nombre d'hommes est supérieur à celui des femmes ;

D) Indication de la part des crédits alloués à la priorité 1 conformément à l'article 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006 et

Dans le cadre des programmes opérationnels FSE/FEDER de La Réunion, l'autorité de gestion a fait le choix de ne pas recourir à l'article 34-2, du règlement (CE) n°1083/2006.

E) Informations requises à l'article 10 du règlement (CE) n°1081/2006

- La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes
- Participation des migrants à l'emploi et renforcement de leur intégration sociale
- Intégration dans l'emploi et amélioration de l'inclusion sociale des minorités
- Renforcement de l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées



- **Actions innovantes,**
- **Actions transnationales et/ou interrégionales**

Pour le rapport annuel 2009, en l'absence d'indicateurs, les informations sont renseignées au niveau du programme opérationnel. La collecte de ces indicateurs permettra une analyse par axe prioritaire pour les prochaines années.

3.1.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 1

Objectif 1a - Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants

Au sein de cet objectif les dispositifs retenus visent à renforcer et/ou développer une nouvelle offre de formation en faveur des secteurs d'avenir tout en mettant en place une politique de formation-emploi anticipant sur les besoins de main d'œuvre liés aux grands chantiers.

En complémentarité sont soutenus des dispositifs novateurs de formation, intégrant également l'aspect transnational.

Enfin, le soutien aux formations de haut niveau tel que Master et doctorat, est encouragé, y compris pour favoriser l'emploi des chercheurs.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1-a

Globalement, l'analyse des indicateurs fait apparaître une nette augmentation de l'ensemble des indicateurs par rapport à l'année précédente, qui s'explique en partie, par la programmation de dispositifs non engagés en 2008. La forte croissance du nombre d'étudiants en est un bon exemple, puisqu'en 2008, n'avaient pas été comptabilisés les bénéficiaires des formations dans le secteur social.

En 2009, le FSE a été mobilisé en faveur de 2 501 étudiants, inscrits en majorité dans les filières sociales et médico-sociales. Identifiés comme secteur en développement dans le PO FSE Réunion, le secteur social enregistre des besoins en personnel qualifié. C'est pourquoi, aux formations initiales, s'ajoutent des programmes de formation supérieure (médiateur familial, éducateur jeunes enfants etc.) pour lesquels, les taux de réussite aux examens (85%) et de placement de (82 %), sont très satisfaisants

Le nombre de demandeurs d'emploi a également augmenté par rapport à 2008 par la poursuite des formations professionnelles dans les filières pêche, développement rural, sanitaire et BTP.

L'objectif 1a place l'innovation comme un élément moteur du développement de la formation et de la qualification des étudiants et des demandeurs d'emploi. Les Entreprises d'Entraînement Pédagogique constituent un exemple significatif. Ce dispositif s'appuie sur un processus de formation innovant consistant à immerger les stagiaires dans la gestion d'une entreprise virtuelle. Les résultats sont très satisfaisants puisque le taux de réussite aux examens s'élève à près de 80%.

En direction des étudiants, le FSE a soutenu la formation de haut niveau à travers les bourses régionales des étudiants en master. Il a également permis l'accès à un emploi de chercheurs-doctorants à travers le dispositif Postdoc.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

En termes de réalisation, deux dispositifs concourant à l'objectif 1a ont été pris en compte dans une déclaration de dépenses à la Commission en 2009 : les Ateliers pédagogiques personnalisés 2008 et les programmes de formation initiale dans le secteur de la pêche (2007 et 2008) qui ont été soldés.

Les indicateurs de réalisation relatifs à ces actions sont les suivants : 97 stagiaires dont 94 hommes et 3 femmes ; 61 434 heures/stagiaires dispensées qui ont permis aux stagiaires d'accéder à un diplôme de niveau Vbis.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1a : Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants)											
Nombre d'étudiants	Programmé	1	829	2 501							3 331
	Réalisé										
	Objectif	650 sur 2007-2013									
	Situation de référence	620 sur 2000-2006									
Nombre d'entreprises	Programmé		4	1							5
	Réalisé										
	Objectif	25/an									
	Situation de référence	20/an									
Nombre de demandeurs d'emploi	Programmé	2 132	665	1 192							3 989
	Réalisé	97									97
	Objectif	4 200 / an									
	Situation de référence	3 800 / an									
Nombre d'actions mises en œuvre	Programmé	2	34	133							169
	Réalisé	2									2
	Objectif	600 sur 2007-2013									
	Situation de référence	450 sur 2000-2006									
Nombre d'heures stagiaire	Programmé	1 642 218	1 914 301	2 837 328							6 393 847
	Réalisé	61 434									61 434
	Objectif	4 500 000 / an									
	Situation de référence	3 700 000 / an									



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 1a : Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants)											
Nombre de filières émergentes soutenues	Programmé	1	2	5							8
	Réalisé										
	Objectif	3 sur la période									
	Situation de référence	2 sur la période									



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Information sur l'avancement financier de l'objectif 1-a au 31/12/2009 :

Le niveau d'avancement s'est sensiblement accentué en 2009. Le léger retard enregistré en 2008 a pu être rattrapé avec la programmation des dispositifs de formation mobilisant d'importantes sommes financières (filiales sanitaire et social, BTP...). 2009 correspond à la première année de déclaration de dépenses à la Commission. Les dispositifs concernés au titre de l'objectif 1a portent sur les Ateliers pédagogiques personnalisés et les formations dans le domaine de la pêche.

<i>Indicateurs financiers pour l'objectif 1a</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2009	25,815 M€
Taux de FSE programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	27 %
Montant FSE déclaré en 2009	0,993 M€
Taux de FSE déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	1 %



Objectif 1b - Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir

L'adaptation des ressources humaines au marché du travail s'appuie sur une stratégie d'ensemble alliant la coordination des politiques d'emploi et de formation à l'amélioration de leurs performances. Cette stratégie doit se traduire par un investissement dans une ingénierie de formation permettant d'anticiper les enjeux d'avenir.

Elle doit également permettre de structurer un dispositif permanent et réactif d'analyse, d'expertise et d'évaluation des politiques de formation, d'emploi et d'insertion.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 1b au 31/12/2009

Le programme d'actions du CARIF-OREF a été programmé en 2009.

Les missions du CARIF-OREF s'articulent autour :

- de la diffusion au niveau régional de l'information sur la formation professionnelle.
Cette mission se compose :
 - d'une activité d'information générale sur la formation professionnelle et son environnement incluant un service de documentation et d'information sur les aides et l'accès à la formation.
 - d'une activité d'observatoire de la relation emploi formation avec les fonctions de valorisation de données économiques et statistiques et d'aide à la décision (OREF)
- du soutien à des opérations particulières (plans régionaux pour l'emploi des seniors).
Le CARIF-OREF, dans ce cadre, met son expertise au service de l'élaboration d'un diagnostic partagé afin de construire un plan d'actions.

En revanche, le programme d'actions de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail n'a pas été programmé en 2009, ce qui contribue à diminuer le nombre de structures soutenues et le nombre d'actions mises en œuvre.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1-b : Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir)										
Nombre de structures aidées	Programmé	1	3	1						5
	Réalisé									
	Objectif	12 / an								
	Situation de référence	12 / an								

INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 1-b : Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir)										
Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils d'information...)	Programmé	2	17	7						26
	Réalisé									
	Objectif	130 sur 2007-2013								
	Situation de référence	115 sur 2000-2006								



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Informations sur l'avancement financier de l'objectif 1-b :

<i>Indicateurs financiers pour l'objectif 1-b</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2009	1,075 M€
Taux de FSE programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	14 %
Montant FSE certifié en 2009	0
Taux de FSE certifié en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	0 %

Le rythme de mobilisation des crédits affectés à l'objectif 1b augmente sensiblement par rapport à 2008 pour atteindre un niveau de programmation en ligne avec les prévisions. Aucun dispositif prévu au PO au titre de l'objectif 1b n'a encore fait l'objet de déclaration.



Objectif 1c – Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale

Ouvrir l'accès à des formations et emplois locaux en élargissant les possibilités de mobilité éducative professionnelle et en élargissant également le champ géographique de cette mobilité.

Cette démarche, qui s'inscrit dans une logique de fluidification des flux aller-retour et surtout d'ouverture de l'île sur l'extérieur doit concerner à la fois les bénéficiaires, par un accompagnement des candidats à la mobilité, mais également les dispositifs afin d'améliorer les aller/retour entre formation et accès au marché du travail local.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 1c au 31/12/2009

La mobilité éducative et professionnelle a enregistré un très bon niveau d'avancement en 2009.

1 500 étudiants de plus ont été enregistrés par rapport à l'année précédente. Une croissance qu'il convient de relativiser cependant, puisque deux promotions ont été programmées en 2009 (2008-2009 et 2009-2010). Ce décalage n'enlève en rien la progression effective des efforts en matière de mobilité des étudiants.

Ces efforts constatés en termes d'ouverture vers d'autres zones géographiques. Après deux années pleines de lancement de ces dispositifs au titre du PO FSE 2007-2013, les objectifs en termes d'externalisation des départs hors France métropolitaine sont atteints.

S'agissant des demandeurs d'emploi, la dynamique de progression est identique. Ils sont 480 bénéficiaires de plus par rapport à l'année précédente, ce qui amène l'effectif annuel aux prévisions inscrites au PO. Cette évolution peut s'expliquer par le renforcement des garanties d'embauches avant les départs. Globalement sur l'année, les objectifs quantitatifs sont atteints.

Deux actions relatives à la mobilité des demandeurs d'emploi qui ont été programmées en 2007, ont fait l'objet d'une déclaration de dépenses à la Commission en 2009. Les indicateurs de réalisation, bien que partiels puisque ne concernant qu'une seule action, sont satisfaisants. Sur les 2 000 bénéficiaires prévus, 1 872 ont bénéficié des prestations soutenues par le FSE. En moyenne les hommes (1156) sont plus nombreux que les femmes (718) dans ces dispositifs.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1c : Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale)											
Nombre d'étudiants	Programmé	552	551	2 241							3 344
	Réalisé										
	Objectif	7 600 / an									
	Situation de référence	7 500 / an									
Nombre de demandeurs d'emploi	Programmé	6 500	6 720	7 200							20 420
	Réalisé	1 872									1 872
	Objectif	8 000 / an									
	Situation de référence	7 500 / an									
INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 1c : Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale)											
Internationalisation des départs	Programmé										
	Réalisé			178							178
	Objectif	700 / an									
	Situation de référence	600 en 2006									
Nombre de partenaires mobilisés par les opérateurs dans la gestion de la mobilité	Programmé										
	Réalisé			34							34
	Objectif	100 sur 2000-2006									
	Situation de référence	80 sur 2007-2013									



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Information sur l'avancement financier de l'objectif 1c :

<i>Indicateurs financiers pour l'objectif 1c</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2009	12,99 M€
Taux de FSE programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	8,7 %
Montant FSE déclaré en 2009	5,986 M€
Taux de FSE déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	6,3 %

Les montants programmés sont en ligne avec les prévisions de dépenses annuelles du programme opérationnel. Il s'agit essentiellement de dispositifs consolidés dont le rythme de programmation est bien maîtrisé par les opérateurs et les services en charge du FSE.

En termes de dépenses justifiées, deux dispositifs ont fait l'objet de déclaration de dépenses à la Commission. S'agissant d'une première déclaration au titre du PO FSE, les montants sont encore peu élevés.



3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1

L'année 2009 a été consacrée notamment à la finalisation du livre des procédures 2007-2013 et précisément du manuel de gestion FSE. Ces documents précisent les règles de gestion et de contrôle du FSE telles que prévues dans le descriptif du système de gestion et de contrôle du FSE, adopté par la Commission.

L'élaboration de ces documents s'est faite dans un contexte particulièrement contraignant pour les services gestionnaires et de contrôle du fse, caractérisé essentiellement par :

- la multiplication de réunions de travail et de validation ;
- la nécessité d'une veille active à l'égard des différentes instructions nationales (CQG, saisie marché...)
- la participation aux travaux de clôture du DOCUP 2000-2006.

Le manuel de gestion « Actions de formation 2007-2013 » a été validé par le Comité Local de Suivi au mois de décembre 2009.



3.2. Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

Les formes d'exclusion à La Réunion sont diverses (formations, emploi, illettrisme...) et doivent être appréhendées dans leur globalité pour permettre aux personnes concernées de s'inscrire dans un parcours de formation, d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle. L'enjeu est d'apporter des réponses aux phénomènes de précarisation et d'exclusion des populations qui ont du mal à s'adapter aux mutations que traverse le territoire.

L'investissement dans le capital humain concourt à la promotion de la compétitivité des hommes. Cet investissement doit permettre de lutter contre les formes d'exclusion, pour former et qualifier la ressource humaine sur le marché du travail et aussi pour anticiper, gérer les mutations économiques auxquelles peuvent être confrontés les salariés.

En lien avec les orientations européennes, la stratégie régionale intégrée fait de la lutte contre l'illettrisme et de la redynamisation sociale des priorités majeures, au même titre que la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ou l'égalité des chances.

De même l'effort entrepris pour maintenir une constante adéquation des compétences par rapport au marché du travail reste un objectif prioritaire de la stratégie régionale. En ce sens, seront privilégiées les actions d'accompagnement des mutations économiques, à la fois à destination des salariés mais aussi des demandeurs d'emplois.

Les niveaux de qualification ont nettement progressé même s'ils restent inférieurs à la moyenne métropolitaine. Ainsi, la sous-qualification d'une partie de la population reste une problématique à laquelle des réponses adaptées doivent être apportées. A ce titre, la formation initiale et continue constitue un défi encore d'actualité afin de permettre aux Réunionnais d'accéder au marché du travail.

Au titre des interventions relevant du champ du FSE, cinq objectifs principaux ont été identifiés :

- a) Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée***
- b) Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage***
- c) Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification***
- d) Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs***
- e) Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail***



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis au niveau de l'axe prioritaire 2

3.2.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 2

A – Tableau de synthèse d'avancement physique de l'axe prioritaire 2

	Indicateurs	Programmé au 31/12/09	Réalisé au 31/12/09	Valeur cible	Valeur de Référence
Objectif 2-a Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée	Indicateurs de Réalisation				
	Nombre de bénéficiaires mis en parcours	12 352		110 000 sur 2007-2013	104 000 sur 2000-2006
	Nombre de création d'activité	518		4 000 sur 2007-2013	3 500 sur 2000-2006
	Nombre d'heure/stagiaire	878 632		1 700 000/an sur 2007-2013	1 500 000/an sur 2000-2006
	Indicateurs de Résultat				
	Taux de sortie positive	65 %		60% en 2013	55 % en 2006
Objectif 2-b Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage	Indicateurs de Réalisation				
	Nombre de bénéficiaires	3 923	2 838	3 500/an sur 2007-2013	3 500/an sur 2000-2006
	Volume d'heures/stagiaires	1 623 680	931 796	1 700 000/an sur 2007-2013	1 700 000/an sur 2000-2006
	Indicateurs de Résultat				
	Nombre de diplômés / an	554		2 100/an sur 2007-2013	2 100/an sur 2000-2006
Elévation du niveau de qualification (nombre d'inscrits dans un cursus de niveau III, II et I)		319	3 600 sur 2007-2013	3 500/an sur 2000-2006	
Objectif 2-c Accompagner les demandeurs d'emploi sur la marché du travail par la formation	Indicateurs de Réalisation				
	Nombre de bénéficiaires	4 604	3 536	9 200/an sur 2007-2013	9 000/an sur 2000-2006
	Volume heures/stagiaires	3 401 318	821 041	1 200 000/an sur 2007-2013	1 100 000/an sur 2000-2006
	Indicateurs de Résultat				
Taux de réussite	75 %	70 %	60%/an en 2013	60%/an en 2006	



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

	Indicateurs	Programmé au 31/12/09	Réalisé au 31/12/09	Valeur cible	Valeur de Référence
Objectif 2-d Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs	Indicateurs de Réalisation				
	Nb de structures bénéficiaires	9		10 sur 2007-2013	6 sur 2000-2006
	Nombre d'heures stagiaire	513 365		1 160 000 sur 2007-2013	1 100 000 sur 2000-2006
	Indicateurs de Résultat				
	Diminution du taux d'illettrisme			13% en 2013	16% en 2006
	Taux de sortie positive des personnes inscrites dans un dispositif			63%/an sur 2007-2013	60%/an en 2013
Objectif 2-e Anticiper les mutations économiques et poursuivre l'effort de qualification en adaptant les compétences des salariés au marché du travail	Nombre de bénéficiaires	2 133	27	2 500/an	2 500/an
	Nombre d'initiatives en faveur du dialogue social	1		4/an	0/an
	Nombre de programme de maintien dans l'emploi	10		7 sur 2007-2013	5 sur 2007-2013

B – Informations sur l'avancement financier de l'axe prioritaire 2

<i>Indicateurs financiers de l'axe prioritaire 2</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2009	56,787 M€
Taux de FSE programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	17 %
Montant FSE certifié en 2009	23,936 M€
Taux de FSE certifié en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	7 %

56,787 M€ de FSE ont été programmés en 2009 au titre de l'axe prioritaire 2, soit 17 % des crédits prévus au PO pour cet axe. Ce taux est légèrement supérieur aux taux théoriques annualisés sur la période (14%), ce qui traduit un bon niveau d'avancement de l'axe 2 même si les niveaux de réalisation des objectifs sont différents selon les dispositifs en fonction de leur poids financier.

7% des crédits prévus au titre de l'axe 2 ont été déclarés à la Commission en 2009. Ce taux est encore peu significatif car il ne concerne que 18 actions dont 13 au titre d'une déclaration intermédiaire. Les nouvelles déclarations prévues en 2010 permettront d'avoir une lecture plus significative des actions réalisées.



C) - Informations par groupes cibles

		Nb en 2007	dont femmes	Nb en 2008	dont femmes	Total
Participants	Entrants	3 629	1 164	2 125		5 754
	En cours	291		234		525
	Sortants					
Statut	Indépendants*	202	65	188		290
	Chômeurs**	2 195	704	1 739		3934
	Inactifs	1 082	347	432		540
	Inactifs en formation***	373	120			373
Age	24 ans	1 873	5			1873
	25 à 54 ans	1 997	9	1 535		1997
	55 ans	50	1			50
groupes vulnérables	pers. handicapées					
	autre pers. défavorisées					
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 6)	3 127		1 934		5061
	CITE 3 (niveau 4)	678		348		1026
	CITE 4 (niveau 3)	113		77		190
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)					

D) – Indication de la part des crédits alloués à la priorité 1 conformément aux articles 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006 et 10 du règlement (CE) n°1081/2006

Dans le cadre des programmes opérationnels FSE/FEDER de La Réunion, l'autorité de gestion a fait le choix de ne pas recourir à l'article 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006.

E) Informations requises à l'article 10 du règlement (CE) n°1081/2006

- **La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes**
- **Participation des migrants à l'emploi et renforcement de leur intégration sociale**
- **Intégration dans l'emploi et amélioration de l'inclusion sociale des minorités**
- **Renforcement de l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées**
- **Actions innovantes**
- **Actions transnationales et/ou interrégionales**

Pour le rapport annuel 2008, en l'absence d'indicateurs, les informations sont renseignées au niveau du programme opérationnel. La collecte de ces indicateurs permettra une analyse par axe prioritaire pour les prochaines années.



3.2.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 2

Objectif 2a : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée

La société réunionnaise présente toujours de fortes disparités sociales aggravées par l'exclusion d'une population importante du marché du travail. Face à l'ampleur du phénomène d'exclusion, l'enjeu au regard de l'appui communautaire consiste notamment à renforcer les formes d'accompagnement individuel et adapté afin de permettre aux publics les plus éloignés du marché du travail d'accéder à des formations professionnelles qualifiantes voir même à créer leur propre activité.

La performance du système éducatif constitue, par ailleurs, un levier pour la prévention de l'exclusion. Ainsi, l'adaptation du système scolaire aux personnes en situation d'exclusion est une réponse concrète aux problématiques d'inclusion sociale.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2a au 31/12/2009

Le nombre total des dispositifs de l'objectif 2a s'élève à 12 352 bénéficiaires (demandeurs d'emploi, jeunes en échec scolaire, personnes très peu qualifiées...) en 2009, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à l'année précédente (5 011). Ces résultats se rapprochent des perspectives de réalisation sur 2007-2013 (15 000 bénéficiaires/an).

Le nombre de bénéficiaires augmente principalement sur les dispositifs d'accompagnement, (PLIE, structures d'aide à la création d'activité...), ce qui se traduit par une baisse du relative du nombre d'heures/stagiaire.

Enfin, l'accès à l'emploi par la création d'activité demeure un outil efficace pour lutter contre l'exclusion. En 2009, le FSE a permis à 518 porteurs de projets de s'inscrire dans cette voie, soit 68 de plus qu'en 2008 (450).

Les bilans présentés correspondants aux déclarations des dépenses concernent deux dispositifs d'accompagnement à l'insertion de près de 600 personnes. Ces bilans, bien que encore partiels, sont satisfaisants notamment à la lecture des taux de sortie positive (environ 70%).



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

2007	2008	2009	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2a : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée)								
Nombre de bénéficiaires mis en parcours	Programmé	2 349	5011	12 352				19 712
	Réalisé							
	Objectif	110 000 sur 2007-2013						
	Situation de référence	104 000 sur 2000-2006						
Nombre de création d'activité	Programmé		450	518				968
	Réalisé							
	Objectif	4 000 sur la période						
	Situation de référence	3 500 sur la période						
Nombre d'heure/stagiaire	Programmé	675 934	144 487	878 632				1 699 053
	Réalisé							
	Objectif	1 700 000 / an						
	Situation de référence	1 500 000 / an						

INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 2a : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée)								
Taux de sortie positive	Réalisé			60%				
	Objectif	55 % en 2006						
	Situation de référence	60 % en 2013						



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Information sur l'avancement financier de l'objectif 2a :

<i>Indicateurs financiers pour l'objectif 2-a</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2009	13,434 M€
Taux de FSE programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	15 %
Montant FSE déclaré en 2009	0,803 M€
Taux de FSE déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	0,9 %

L'objectif 2a enregistre un niveau de programmation en ligne avec les prévisions de réalisation. Les dispositifs en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail ont été particulièrement sollicités pour pallier aux conséquences de la crise économique et sociale au niveau de la situation des personnes en difficulté.

A l'instar des autres objectifs du programme opérationnel, peu d'actions ont fait l'objet d'une déclaration de dépenses en 2009 au titre de l'objectif 2a avec 0,803 M€ intégrés aux deux appels de fonds réalisés.



Objectif principal 2b : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage

Après une rupture avec le système scolaire, les jeunes doivent pouvoir disposer de passerelles spécifiques pour accéder au marché de l'emploi. C'est la raison pour laquelle il importe de soutenir, tant quantitativement que qualitativement, une offre de qualification professionnelle et d'insertion sur le marché du travail par la voie de l'apprentissage.

L'adaptation aux exigences du monde professionnel impliquera de veiller à la fois à l'élévation du niveau de qualification et à permettre un rallongement des parcours de qualification.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2b au 31/12/2009

L'apprentissage reste une voie privilégiée pour les jeunes désireux d'accéder à un emploi. L'alternance entre formation pratique et théorique permet d'intégrer le marché de l'emploi avec de sérieuses garanties d'embauche. Mais les effets de la crise mondiale ont été encore perceptibles en 2009. Les filières telles que le BTP, l'artisanat ou le commerce, ont accusé un recul des inscriptions en formation. Cet état de fait a obligé les opérateurs à développer des initiatives nouvelles prenant la forme de modernisation des méthodes de travail, de capitalisation des ressources et méthodes pédagogiques ou encore d'immersion des apprentis dans les différentes manifestations publiques (journées d'information) par exemple.

Aussi, après une baisse du nombre de bénéficiaires entre 2008 et 2007, on note une légère augmentation en 2009 (+180). Au total 3 923 jeunes ont suivi une formation par la voie de l'apprentissage.

Le nombre de diplômés enregistré en 2009 est encore inférieur aux prévisions sur la période, mais il est encore indicatif puisque les actions n'ont pas encore fait l'objet d'une déclaration de dépenses. De plus, il ne concerne pas toutes les filières. Aussi, il est amené à augmenter. Des données plus précises seront disponibles dans les bilans transmis lors des appels de fonds.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE REALISATION (objectif 2b : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage)											
Nombre de bénéficiaires	Programmé	5 689	3 743	3 923							13 355
	Réalisé										
	Objectif	3 500 / an									
	Situation de référence	3 500 / an									
Nombre d'heure/stagiaire	Programmé	1 661 828	1 502 287	1 623 680							4 787 795
	Réalisé										
	Objectif	1 700 000 / an									
	Situation de référence	1 700 000 / an									
INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 2b : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage)											
Nombre de diplômés/an	Programmé			554							554
	Réalisé										
	Objectif	2 100/an									
	Situation de référence	2 100/an									
Elévation du niveau de qualification (nombre d'inscrits dans un cursus de niveau III,II et I)	Programmé		324								324
	Réalisé										
	Objectif	3 600 / an									
	Situation de référence	3 500 / an									



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Informations sur l'avancement financier de l'objectif 2b :

Le montant programmé en 2009 est en ligne avec les prévisions de consommation annuelle du PO. Les programmes annuels sont bien maîtrisés par les services et les opérateurs. Même si la formation en alternance subit encore les conséquences de la crise économique et sociale, le rythme de consommation des crédits est resté dynamique grâce notamment à la réactivité des centres de formation tel que précisé plus haut.

Il est même supérieur à celui enregistré l'année précédente (8,518 M€).

<i>Indicateurs financier pour l'objectif 2b</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2009	10,678 M€
Taux de FSE programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	17,7 %
Montant FSE déclaré en 2009	0 M€
Taux de FSE déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	0 %

Objectif principal 2c : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification

A travers cette orientation, il s'agit de soutenir l'adaptation de l'offre de formation professionnelle des adultes à l'évolution des branches professionnelles tout en prenant en compte les besoins de formation des demandeurs d'emploi.

Le FSE interviendra pour soutenir les filières de pré qualification et de qualification du dispositif FPA en proposant une réponse globale aux candidats à la formation.

A la différence des formations développées au sein de l'axe 1, davantage orientées sur les secteurs émergents à la Réunion, celles mises en œuvre dans le cadre de l'axe 2 sont liées aux piliers structurels du développement économique de l'île.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2c au 31/12/2009

Globalement, les dispositifs programmés en 2009 ont concerné 4 604 demandeurs d'emploi. Les taux de réussite enregistrés sont encourageants dans toutes les filières de formation proposées (pêche, agriculture, hôtellerie...). L'offre de formation, au même titre que l'apprentissage, fait l'objet d'une recherche d'adaptation constante aux attentes du monde économique. Cela se traduit chaque année par l'ouverture ou la fermeture de sections de formation.

Les retards de programmation relevés en 2008 ont pu être rattrapés en 2009 notamment au niveau des marchés publics de formation. Ces programmations complémentaires expliquent la forte progression du nombre d'heure/stagiaire.

Les premières actions certifiées affichent un taux de sortie positif prévisionnel de 70%, soit 10 points de plus que les prévisions inscrites au PO. Le nombre de bénéficiaires quant à lui est assez proche des prévisions de programmation. Il est amené à augmenter avec les déclarations à venir lors des prochains appels de fonds.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Parmi les dispositifs dont les dépenses ont fait l'objet d'une déclaration, figurent notamment les Maisons Familiales et Rurales. Le profil des bénéficiaires ayant suivi ces actions depuis 2007 se décompose essentiellement comme suit :

- Une majorité d'hommes
- Agés entre 15 et 24 ans
- En échec scolaire ou demandeurs d'emploi

Ces données se rapprochent de celles des stagiaires du RSMA où la part des hommes dans l'effectif atteint 86 %. La nature des filières proposées explique en partie cette répartition. Mais, un effort du régiment pour accueillir plus de filles est à souligner. En effet, depuis l'ancienne programmation, outre la construction (au titre du FEDER) d'un internat réservé aux filles, une sensibilisation aux métiers du bâtiment, de l'électricité, de la maçonnerie, est opérée auprès de cette même cible.

Autre dispositif ayant fait l'objet d'un appel de fonds, le programme 2007 de Formation Professionnelle des Adultes dont les prestations sont orientées principalement vers les demandeurs d'emploi. Les données de réalisation sont très satisfaisantes : 82 % de taux de réussite aux examens, 60 % de taux de placement à l'issue de la formation.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2c : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification)											
Nombre de bénéficiaires	Programmé	4 950	4 479	4 604							14 033
	Réalisé			3 909							3 909
	Objectif	9 200 / an									
	Situation de référence	9 000 / an									
Nombre d'heures/stagiaire	Programmé	2 557 284	2 614 450	3 401 318							8 573 052
	Réalisé			1 146 192							1 146 192
	Objectif	1 200 000 / an									
	Situation de référence	1 100 000 / an									
INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 2c : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification)											
Taux de réussite	Programmé	73%	73%	75 %							
	Réalisé			70 %							
	Objectif	60 % en 2006									
	Situation de référence	60 % en 2013									



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Information sur l'avancement financier de l'objectif 2c :

Un montant de 25,283 M€ de FSE a été programmés en 2009 soit 17 % des crédits prévus au PO au titre de cet objectif. Avec ces données, on peut dire que le rythme de programmation annuel est correct, puisqu'il dépasse de 2 points le 1/7ème de l'enveloppe. Pour leur part, les montants programmés atteignent 45 %, ce qui signifierait que les retards accumulés en 2007 et, en partie en 2008, semblent être rattrapés en 2009.

Les deux appels de fonds réalisés en 2009 ont concerné 22,735 M€ de FSE. Ces montants ne sont pas encore significatifs car les déclarations de dépenses n'ont concerné qu'une partie des dispositifs de l'objectifs 2c.

<i>Indicateurs financiers pour l'objectif 2c</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2009	25,283 M€
Taux de FSE programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	17 %
Montant FSE déclaré en 2009	22,735 M€
Taux de FSE déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	10,87 %



Objectifs principal 2d : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs

L'illettrisme touche à La Réunion une partie importante de la population, population adulte mais aussi, plus paradoxalement la jeunesse, alors que les taux de scolarisation et de réussite au baccalauréat sont aujourd'hui proches de ceux de la métropole. C'est pourquoi il convient d'enrayer ce phénomène par des dispositifs adaptés à la structure sociologique des catégories concernées.

Par ailleurs, même si des améliorations pour la scolarisation des jeunes handicapés ont été réalisées, les efforts pour l'insertion de ces personnes doivent être renforcés, notamment par des formations adaptées.

Enfin les initiatives engagées dans le cadre du précédent programme pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes doivent se poursuivre et évoluer par des actions à destination des acteurs et décideurs.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 2d au 31/12/2009:

Les principaux domaines d'intervention du FSE au titre de l'objectif 2d sont :

La lutte contre l'illettrisme, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre l'échec scolaire.

Le FSE tient une place majeure dans les politiques de lutte contre l'illettrisme à La Réunion. Les priorités communautaires, nationales et locales ont été traduites dans un Plan Régional de Prévention et Lutte contre l'Illettrisme signé le 28 août 2007. Le plan prévoit en effet, pour les publics hors-système scolaire, de réduire de 10% le nombre de jeunes et d'adultes repérés en difficulté à partir des évaluations de fin de formation et, à terme, à partir de l'enquête régionale menée par l'INSEE en 2013. Il apparaît d'ores et déjà que la tranche d'âge des 44 ans et plus est la plus touchée par le problème avec 54 % de personnes illettrées. Mais on dénombre tout de même 46 % d'illettrés chez les 16-44 ans. Il y a deux ans, dans le cadre des Journées d'Appel de Préparation à la Défense, les évaluations avaient montré que 22 % des jeunes Réunionnais étaient en difficulté de lecture contre 11 % seulement en métropole.

C'est dans ce contexte qu'ont été mis en place les Ateliers Permanents de Lutte contre l'Illettrisme. Présents dans les quatre bassins d'emploi de l'île, ils visent à améliorer les compétences en savoirs de base (lecture, écriture, communication orale et mathématiques) des adultes sortis du système scolaire et ne maîtrisant pas le socle commun de connaissances et de compétences nécessaires à l'épanouissement.

En 2009, 513 365 heures/stagiaires ont été dispensées à 1 350 bénéficiaires.

La problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes a été appréhendée en 2009 à travers deux actions :

- le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :
 - l'animation d'un centre de documentation et de conseil sur la problématique homme-femme ;
 - la sensibilisation des acteurs du système éducatif mais aussi des entreprises ;
 - la communication, information (site internet, actions publicitaires, colloques...)



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

- la reconduction de l'action FLO8 destinée exclusivement aux femmes vivant dans des zones insalubres, sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuse de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique. 88 femmes ont bénéficié de cet accompagnement.

Enfin, les actions d'accompagnement scolaire ont été programmées en 2009. Regroupées au sein des Contrat Locaux d'Accompagnement Scolaire, cet accompagnement vise la réussite scolaire et sociale des enfants et des jeunes par une aide adaptée et des stratégies diversifiées en réponse à leurs besoins, leurs lacunes et difficultés particulières. Sont développées au sein de ces dispositifs, des activités à visée pédagogique afin d'amener les enfants à élargir leurs centres d'intérêt et des activités méthodologiques visant à renforcer le processus d'apprentissage.

En 2009 quatre structures ont porté ce dispositif qui a concerné 2 760 enfants.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION DE L'OBJECTIF 2d : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs										
Nombre de structures bénéficiaires	Programmé	1	2	9						12
	Réalisé									
	Objectif	10 sur 2007-2013								
	Situation de référence	6 sur 2000-2006								
Nombre d'heures/stagiaire	Programmé	183 300	759 432	513 365						1 456 097
	Réalisé									
	Objectif	1 160 000 / an								
	Situation de référence	1 100 000 / an								

INDICATEURS DE RESULTAT POUR L'OBJECTIF Objectif 2d : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs										
Diminution du taux d'illettrisme	Réalisé									
	Objectif	13 %* en 2006								
	Situation de référence	16 %* en 2013								
Taux de sortie positive des personnes inscrites dans un dispositif	Réalisé		36%							
	Objectif	63% sur 2007-2013								
	Situation de référence	60% sur 2000-2006								

*Ce taux, ainsi que celui de la valeur cible (taux d'illettrisme en 2013), devront être revus lors de la révision à mi parcours en lien avec le plan stratégique de prévention et de lutte contre l'illettrisme à La Réunion.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Information sur l'avancement financier de l'objectif 2d :

Le montant programmé au titre de l'objectif 2d passe de 1,110 M€ en 2008 à 3,598 M€ en 2009. Cette forte progression s'explique par :

- les aléas conjoncturels de 2008 (marchés infructueux) qui ont ralenti le niveau de programmation annuel ;
- la programmation pour la première fois en 2009 des dispositifs d'accompagnement scolaire

Deux actions de l'objectif 2d ont fait l'objet d'une déclaration de dépenses en 2009, elles s'élèvent à 0,124 M€.

<i>Indicateurs financiers pour l'objectif 2d</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2009	3,598 M€
Taux de FSE programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	15 %
Montant FSE certifié en 2009	0,124 M€
Taux de FSE certifié en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	0,52 %



Objectif principal 2e : Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences les salariés au marché du travail

L'évolution différenciée des secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) à La Réunion rappelle combien il importe d'agir sur les compétences des salariés afin de mieux gérer et anticiper les changements. La formation tout au long de la vie est un impératif pour permettre à la population active en emploi de rester compétitive et de se maintenir sur le marché du travail.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2e au 31/12/2009 :

Les programmations intervenues en 2009 au titre de l'objectif 2e, ont pris une dimension particulière avec les effets déjà perceptibles de la crise économique et sociale.

A ce titre, les premières initiatives coordonnées entre organismes collecteurs (dont l'organisme collecteur du btp), financeurs publics (dont le fse), entreprises et organismes de formation ont été programmées.

Elles s'articulent principalement autour de la mise en place de plans de formation au bénéfice de salariés menacés par des licenciements, ou encore autour de programmes de sécurisation des parcours et de maintien dans l'emploi.

Ont également été programmées, les actions de Validation des acquis et de l'expérience qui participent à la formation professionnelle tout au long de la vie.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de bénéficiaires	Programmé	422	640	2 133							3 195
	Réalisé										
	Objectif	2 500 / an									
	Situation de référence	2 500 / an									
Nombre d'initiatives en faveur du dialogue social	Programmé			1							1
	Réalisé										
	Objectif	4 sur 2007-2013									
	Situation de référence	0 sur 2000-2006									
INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 2 e : Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences les salariés au marché du travail)											
	Programmé	2	1	10							13
Nombre de programme de maintien dans l'emploi	Réalisé										
	Objectif	7 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Information sur l'avancement financier de l'objectif 2e :

3,791 M€ ont été programmés en 2009, soit autant qu'au titre des années 2007 et 2008. Cette forte augmentation tient essentiellement aux réactions face aux effets de la crise économique et sociale. Au delà de leurs programmes de formation habituels, les OPCA ont développé des actions spécifiques en faveur des entreprises de leurs branches touchés par la crise. Une seule action a été déclarée en 2009 pour un montant de 0,274 M€.

<i>Indicateurs financiers pour l'objectif 2e</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2009	3,791 M€
Taux de FSE programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	24 %
Montant FSE déclaré en 2009	0,274 M€
Taux de FSE déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	1,73 %

3.2.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

L'année 2009 a été notamment consacrée à la finalisation du livre des procédures 2007-2013 et plus précisément du manuel de gestion FSE. Ces documents précisent les règles de gestion et de contrôle du « Actions de formation » telles que prévues dans le descriptif du système de gestion et de contrôle du FSE, adopté par la Commission.

L'élaboration de ces documents s'est faite dans un contexte particulièrement contraignant pour les services gestionnaires et de contrôle du fse, caractérisé essentiellement par :

- la multiplication de réunions de travail et de validation ;
- la nécessité d'une veille active à l'égard des différentes instructions nationales (CQG, saisie marché...)
- la participation aux travaux de clôture du DOCUP 2000-2006.

Le manuel de gestion « Actions de formation » a été validé par le Comité Local de Suivi au mois de décembre 2009.



4. Conformité et concentration

Le tableau suivant permet d'apprécier la cohérence entre les priorités communautaires, le Programme National de Réforme et le programme opérationnel FSE :

Priorités communautaires	Programme National de Réforme	Plan d'Action National pour l'Inclusion Sociale 2006-2008	Programme opérationnel FSE Réunion
Attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, accroître l'offre de main d'œuvre et moderniser les systèmes de protection sociale	Inciter au retour, au maintien dans l'emploi : - lutter contre les inégalités salariales entre les hommes et les femmes - lutter contre toutes les discriminations et l'exclusion	Développer l'offre d'activités et d'emplois pour les personnes qui en sont les plus éloignées : - soutien à la création d'entreprise par les bénéficiaires de minimas sociaux - création et reprise d'entreprises par les femmes	Prise en compte systématique de la dimension femme/homme et des problématiques d'insertion des publics les plus en difficultés dans les cadres d'intervention et dans les actions programmées.
Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises,	La formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours (VAE, DIF...)	Faciliter l'accès au marché du travail par une levée des obstacles et un renforcement de l'accompagnement : - Extension de la Validation des acquis de l'expérience	Programmation en 2009 des actions en faveur de la Validation des Acquis de l'Expérience, du Droit Individuel à la Formation et de l'Engagement du Développement de l'Emploi et des Compétences.
Investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences.	Veiller à l'insertion de jeunes dans le monde du travail (développer l'apprentissage et la professionnalisation)	Intervenir pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : - développer l'apprentissage et la construction d'un parcours d'insertion	Programmation en 2009 des programmes d'actions dont l'objectif est de poursuivre l'élévation des niveaux de qualification



5. Assistance technique

0,070 M€ de FSE ont été programmés en 2009. Ils correspondent à deux années (2008 et 2009) de frais de mission des agents de l'Etat intervenant dans la gestion du FSE.

	M€ engagé en 2009		FSE prévu à la maquette
Assistance technique	0,070	16,7%	0,418 M€



6. Information et publicité

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER, FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication plurifonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeurs de l'Union européenne. - Valoriser des projets exemplaires	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communications. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens.

Au même titre qu'en matière de stratégie ou de gestion, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi un plan d'action plurifonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER, a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC, le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5/06/08, une nouvelle version a été transmise le 10/07/08. De nouvelles remarques ont été formulées le 24 novembre 2008 et les autorités locales ont transmis une version n°3 le 29 décembre 2008 qui a été validée par la Commission début février 2009.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'action et de communication un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permettra de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<p><u>Opération réalisée lors du 1^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'organisation d'une conférence de presse, ➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable. <p>Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.</p>
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<p><u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 1 000 exemplaires ➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE	<p><u>Opération réalisée en juin 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Courrier de diffusion tripartite ➤ Réalisation de 500 clés USB ➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <p>Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre, le 13 décembre et le 15 décembre), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre à 20h00 et une séquence le mercredi à 19h30. ➤ Remise aux membres du CNS



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	<u>Action réalisée en décembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 000 stylos à billes ➤ 200 stylos « prestige » avec étui ➤ 2 000 blocs notes
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	<u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 700 exemplaires, ➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org	A réaliser
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	<u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour des textes règlementaires selon leur parution officielle : 48 documents mis en ligne depuis 2007, ➤ 179 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2009.
	Refonte du site internet www.reunioneurope.org	Lancement du nouveau site en octobre 2008 <ul style="list-style-type: none"> ➤ 168 documents mis en ligne (au 31 décembre 2009) ➤ Plus de 31 500 visiteurs (de janvier 2009 à décembre 2009) <u>Action réalisée en novembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de 2 modules déficients visuels : <ul style="list-style-type: none"> - agrandissement et réduction de la taille des caractères - audition des pages
	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	Action en cours



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (9 800 téléchargements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009)
	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Impression de 1000 exemplaires ➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013. A réaliser : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE)	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancées par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur. ➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 : <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage des travaux avec l'interview de M Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008, - Participation au tournage des différents sujets et interviews.



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p><u>Actions en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contact pris avec Memento, magazine économique, pour un dossier sur les 20 ans d'Europe ➤ Contact pris avec le magazine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)
	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet) ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche, Développement et l'innovation CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	Action à réaliser
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser
	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	<p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.</p> <p>Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR</p> <p>Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés ➤ Réalisation de 17 fiches projet ➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV <p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet) ➤ Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais)
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ; - de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...); - de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées ➤ 1 module « régimes d'aides » en collaboration avec la DEGEOM (environ 33 participants)



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
9 - Evénementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007, ➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008, ➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009.
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en oeuvre
9 - Evénementiels	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise de contact avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action.
	Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en oeuvre
	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	Action réalisée : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder) ➤ Inauguration de lycées et collèges (feder) ➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga)
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	Action en cours : Prise de contact avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour réaliser l'exposition et animation itinérante